



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Tremblements de terre

Que faire?



Connaissez les risques



Préparez un plan



Ayez une trousse



Canada

VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?

NOS PARTENAIRES

La présente publication a été produite par Sécurité publique Canada, en collaboration avec l'Ambulance Saint-Jean, la Croix-Rouge canadienne et Ressources naturelles Canada (RNCan).

Elle est disponible en version électronique à l'adresse **www.Preparez-vous.ca**.



Cette brochure est également offerte dans divers formats (audio, braille, gros caractères et texte électronique). Pour commander, composez le 1-800-O-Canada (1-800-622-6232);
ATS : 1-800-926-9105.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2010

N° de catalogue : PS48-9/2-2011

ISBN : 978-1-100-52507-5

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Pendant un tremblement de terre : à quoi s'attendre.....	2
ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE LES RISQUES ET SE PRÉPARER	4
Avant un tremblement de terre	4
Pendant un tremblement de terre	6
Après un tremblement de terre	8
ÉTAPE 2 : PRÉPARER UN PLAN D'URGENCE	10
ÉTAPE 3 : AVOIR UNE TROUSSE D'URGENCE	11
RESSOURCES	13
Ressources nationales	13
Ressources à l'échelon provincial-territorial	14

INTRODUCTION

Chaque année au Canada, près de 5 000 tremblements de terre sont enregistrés. La plupart sont minimes. Même si toutes les régions du Canada peuvent être touchées, la Colombie-Britannique est la région la plus à risque d'être secouée par un tremblement de terre de grande envergure. Les autres régions susceptibles d'être touchées par des séismes sont la vallée du Saint-Laurent, la vallée de la rivière des Outaouais ainsi que certains secteurs des trois territoires du Nord.

Au cours du dernier siècle, au moins neuf tremblements de terre atteignant une magnitude de plus de 7 sur l'échelle de Richter ont été enregistrés au Canada ou à proximité. Quelques-uns d'entre eux ont causé des dommages importants. Même un tremblement de terre de l'ordre de 6 sur l'échelle de Richter pourrait causer des dommages importants dans un secteur urbanisé. En fait, de toutes les catastrophes naturelles qui risquent de frapper notre pays, la plus destructrice serait probablement un gros tremblement de terre qui toucherait l'une des grandes villes du Canada.

Puisqu'on ne peut pas prévoir avec certitude quand un tremblement de terre surviendra, il est important de s'y préparer à l'avance. Dans cette brochure, il est question des trois étapes de base afin de se préparer :

1. savoir se protéger avant, pendant et après un tremblement de terre;
2. dresser un plan d'urgence; et
3. avoir une trousse d'urgence.

Le fait de vous préparer à un tremblement de terre majeur vous préparera également pour plusieurs autres types de situations d'urgence. Après avoir lu cette brochure, conservez-la dans un endroit facile d'accès, par exemple dans votre trousse d'urgence.



Pendant un tremblement de terre : à quoi s'attendre

Tremblements de terre de petite ou de moyenne envergure

- Ils ne durent que quelques secondes et ne comportent aucun risque.
- Il se peut que, dans votre maison, certains plafonniers bougent et que certains objets soient secoués légèrement.
- Si vous êtes à l'extérieur, il se peut que vous sentiez un léger tremblement sous vos pieds.
- Si vous êtes près de l'épicentre du tremblement de terre, vous pourriez entendre une forte détonation suivie de secousses.

Tremblements de terre de grande envergure

- Ils peuvent durer plusieurs minutes et constituent une catastrophe naturelle si leur épicentre est à proximité d'une région densément peuplée ou s'ils sont d'une envergure suffisamment élevée pour la région.
- Le sol ou le plancher bougera, peut-être de façon violente.
- Que vous soyez près ou loin de l'épicentre, vous sentirez probablement un tremblement suivi d'un mouvement rotatif, comme si vous étiez en mer.
- Si vous êtes éloigné de l'épicentre, il se peut que vous voyiez des bâtiments osciller ou que vous entendiez un grondement.
- Vous pourriez être étourdi et incapable de marcher pendant le tremblement de terre.
- Si vous vivez dans un immeuble en hauteur, vous ressentirez davantage d'oscillations et moins de secousses que dans un petit bâtiment à un seul étage. Aux étages inférieurs, le tremblement sera plus rapide (comme dans les maisons unifamiliales). Aux étages supérieurs, le tremblement sera plus lent, mais l'immeuble oscillera davantage.

- Des meubles et des objets non fixés pourraient basculer, glisser sur le plancher ou être propulsés violemment à travers la pièce.
- Des luminaires non stabilisés et des panneaux de plafond pourraient tomber.
- Des fenêtres pourraient se fracasser.
- Les alarmes-incendies et les systèmes de gicleurs pourraient se déclencher.
- Il pourrait y avoir des pannes de courant.



ÉTAPE 1 : CONNAÎTRE LES RISQUES ET SE PRÉPARER

Pour vous préparer à un tremblement de terre, vous devez connaître les risques propres à votre collectivité et à votre région. À cet égard, consultez la rubrique « Connaître les risques » sur le site Preparez-vous.ca.



Avant un tremblement de terre

Inspectez votre maison et imaginez tout ce qui pourrait arriver dans chaque pièce en cas de tremblement de terre violent. Au fur et à mesure, cochez les éléments que vous effectuez.

- Apprenez à tous les membres de votre famille (s'ils sont assez âgés) comment fermer l'eau et l'électricité.
- Étiquetez clairement les positions « ouvert » et « fermé » de l'eau, de l'électricité et du gaz.
- Recollez ou reclouez les bardeaux de toit décollés.
- Fixer le chauffe-eau à des montants verticaux ou à la maçonnerie en utilisant du matériel de renforcement afin d'éviter que le chauffe-eau ne bascule et endommage une conduite de gaz ou d'eau.
- Fixer les gros appareils, tels que les réfrigérateurs, aux murs.
- Fixer les appareils électroniques lourds et spendieux.
- Fixer le dessus des meubles lourds et des étagères au mur à l'aide d'encrage et de fixations flexibles. Évitez de placer des articles lourds sur les tablettes du haut.
- Fixer les objets spendieux ou fragiles qu'il pourrait être coûteux de remplacer.
- Fixez de façon sécuritaire les miroirs, les tableaux et les autres objets accrochés aux murs, afin d'éviter qu'ils ne tombent.
- Éloignez des cheminées et des fenêtres les lits et les chaises. N'accrochez pas de cadres ou autres objets lourds à la

tête des lits. Fermer les rideaux et les stores empêchera les éclats de vitre d'aboutir sur les lits.

- Insérez des tapis antidérapants sous les téléviseurs, les ordinateurs et les petits appareils ménagers, ou fixez-les avec du velcro ou autres produits similaires.
- Installez des dispositifs à l'épreuve des enfants ou des loquets aux portes d'armoires pour empêcher leur contenu de tomber.
- Gardez les articles inflammables et tout produit chimique à usage domestique loin de toute source de chaleur et à un endroit où ceux-ci risquent moins de se répandre.
- Fixer les objets dans le garage afin de réduire les risques de déversements de matières dangereuses qui pourraient endommager un véhicule.
- Consultez un professionnel afin de vous informer sur d'autres façons de protéger votre maison, comme la fixer solidement à la fondation et d'autres techniques pour en améliorer la structure.
- Si vous habitez un **immeuble d'appartements à plusieurs étages**, consultez le gérant de votre immeuble ou le syndicat des copropriétaires pour décider du meilleur moyen de mettre votre logis « à l'épreuve » des tremblements de terre. Demandez conseil à des professionnels (ingénieurs, autorités de la protection civile) si vous ne savez pas exactement ce qu'il faut faire.
- Si vous habitez dans une **maison mobile**, vous pouvez laisser les roues de la maison mobile en place ou installer un système d'ancrage qui maintiendra la maison sur son support et diminuera les risques qu'elle tombe. Vérifiez si les auvents sont installés solidement. Pour obtenir plus d'information sur la meilleure façon d'ancrer la maison, communiquez avec une association de concessionnaires ou de propriétaires de maisons mobiles.
- Réviser votre plan d'urgence familial avec les membres de votre famille (voir étape 2 pour plus d'informations).
- Conservez une trousse d'urgence qui vous permettra de subvenir à vos besoins pour une période minimale de 72 heures (voir étape 3 pour plus d'informations).



- Consultez votre courtier au sujet des assurances en cas de tremblement de terre. Vérifiez votre couverture : elle pourrait avoir une incidence sur votre capacité financière à recouvrer les pertes après un tremblement de terre.



Pendant un tremblement de terre

Où que vous soyez au moment d'un tremblement de terre, abritez-vous immédiatement. Au besoin, rendez-vous dans un endroit sécuritaire tout près, et restez-y jusqu'à ce que les secousses cessent.

Si vous êtes à l'intérieur : « **ABRITÉZ-VOUS ET AGRIPPEZ-VOUS** »

- Restez à l'intérieur.
- **Abritez-vous** sous un meuble lourd, comme une table, un bureau, un lit ou tout meuble solide.
- **Couvrez** votre tête et votre torse afin de vous protéger de tout objet qui pourrait vous tomber dessus.
- **Agrippez-vous** à l'objet sous lequel vous êtes réfugié afin de rester couvert. Préparez-vous à suivre cet objet en mouvement jusqu'à ce que le tremblement ait cessé.
- S'il n'y a aucun meuble solide sous lequel vous pouvez vous réfugier ou si vous êtes dans un couloir, mettez-vous en position accroupie le long d'un mur intérieur et protégez votre tête et votre cou avec vos bras.
- Si vous êtes dans un centre commercial, entrez dans le magasin le plus proche. Éloignez-vous des fenêtres et des rayons comportant des objets lourds.
- Si vous êtes à l'école, réfugiez-vous sous un bureau ou une table et agrippez-vous-y. Tournez le dos aux fenêtres.
- Si vous êtes en fauteuil roulant, verrouillez les roues et protégez-vous le cou et la tête.

Si vous êtes à l'extérieur

- Restez à l'extérieur.

- Dirigez-vous vers un endroit dégagé, à l'écart des immeubles. L'endroit le plus dangereux se situe à proximité des murs extérieurs.
- Si vous êtes dans un endroit public achalandé, réfugiez-vous dans un endroit où vous ne serez pas piétiné.

Si vous êtes au volant

- Essayez de vous arrêter à un endroit sûr où vous ne bloquez pas la route. Laissez la voie libre pour les véhicules de secours et d'urgence.
- Évitez les ponts, les passages sous ou sur les viaducs et les rues bordées d'immeubles susceptibles de s'effondrer.
- Arrêtez la voiture et restez à l'intérieur de celle-ci.
- Écoutez la radio pour connaître les directives des responsables des services d'urgence.
- Ne sortez pas de votre véhicule si des fils électriques sont tombés dessus. Attendez qu'on vienne vous secourir.
- Si vous avez besoin d'aide, indiquez-le au moyen d'une pancarte sur laquelle vous aurez écrit « À L'AIDE » en grosses lettres.
- Si vous êtes dans un autobus, restez assis jusqu'à ce que l'autobus s'arrête. Réfugiez-vous dans un endroit protégé. Si cela est impossible, accroupissez-vous sur votre siège et protégez votre tête contre les débris.

À ÉVITER en cas de tremblement de terre :

- Les portes : celles-ci pourraient se rabattre sur vous et vous blesser.
- Les fenêtres, les bibliothèques, les meubles en hauteur et les appareils d'éclairage : vous pourriez être blessé par des débris de verre ou des objets lourds.
- Les ascenseurs : si vous êtes dans un ascenseur pendant un tremblement de terre, appuyez sur les boutons de chaque étage et sortez de l'ascenseur aussitôt que vous le pouvez.
- Les fils électriques tombés : tenez-vous au moins à dix mètres de distance pour éviter les blessures.



- Les rivages de la mer : les tremblements de terre peuvent causer d'importantes vagues océaniques appelées tsunamis. Si vous vous trouvez près d'un rivage dans un endroit à risque lors d'un fort tremblement de terre, dirigez-vous immédiatement vers l'intérieur des terres ou un terrain plus élevé et attendez jusqu'à ce que les autorités aient déclaré que la zone est à nouveau sûre.



Après un tremblement de terre

- Restez calme. Aidez les autres si vous en êtes capable.
- Préparez-vous à ressentir des répliques sismiques.
- Écoutez la radio ou la télévision pour connaître les directives des responsables des services d'urgence, et respectez ces directives.
- Remplacez les récepteurs téléphoniques avec fil dans leur support; n'utilisez le téléphone que si vous avez besoin de services d'urgence.
- Mettez des souliers robustes et des vêtements de protection pour éviter les blessures causées par les débris, en particulier le verre brisé.
- Vérifier si votre maison a subi des dommages structurels ou si elle présente d'autres dangers. Si vous croyez qu'elle n'est plus sécuritaire, n'y entrez pas.
- Débranchez les appareils et les lampes brisés afin d'éviter qu'un feu ne se déclare au moment où l'électricité revient.
- Tenez-vous loin des murs de briques. Ils pourraient avoir été endommagés ou affaiblis et tomber après le séisme. N'utilisez pas votre foyer si la cheminée a été endommagée puisqu'un feu pourrait se déclarer ou le gaz s'échapper.
- Si vous devez quitter votre maison, apportez votre trousse d'urgence et d'autres articles essentiels avec vous. Affichez un message bien en vue, donnant l'endroit où on pourra vous trouver. Ne gaspillez pas la nourriture ou l'eau, puisque le ravitaillement pourrait être interrompu.

- N'enflammez pas d'allumettes et n'ouvrez pas les lumières jusqu'à ce que vous soyez certain qu'il n'y a pas de fuite de gaz ou de liquides inflammables. Utilisez une lampe de poche pour vérifier les services, et ne les fermez pas à moins qu'ils ne soient endommagés. Les fuites de gaz dégagent une odeur que l'on assimile souvent aux œufs pourris.
- Si vous utilisez le gaz naturel dans votre maison, appelez immédiatement votre fournisseur de gaz pour signifier toute préoccupation ou pour signaler une odeur de gaz (œufs pourris). Fermez la conduite de gaz principale si vous savez comment le faire. Ne l'ouvrez pas par la suite. Seul un technicien gazier agréé pourra la remettre en marche de façon sécuritaire.
- Si vous avez encore de l'eau courante dans les robinets immédiatement après un tremblement de terre, remplissez le bain et d'autres contenants au cas où l'eau serait coupée. S'il n'y a pas d'eau courante, il pourrait encore y avoir de l'eau chaude dans le chauffe-eau (assurez-vous que l'eau n'est pas chaude avant d'y toucher) et dans le réservoir de la toilette (pas dans la cuvette).
- Ne tirez pas la chasse d'eau si vous soupçonnez que des conduites d'égout pourraient être endommagées.
- Soyez extrêmement prudent avec les matières dangereuses ou les déversements. En cas de doute, sortez de la maison.
- Nettoyez soigneusement tout matériel dangereux qui se serait déversé. Portez des gants et des lunettes de protection appropriés.
- Après vous être assuré de la sécurité des occupants de votre demeure, voyez à celle de vos voisins. Organisez des mesures de sauvetage si des gens sont pris sous des décombres ou téléphoner aux services d'urgence si vous ne pouvez pas les aider sans mettre votre vie en danger.
- Si vous avez des animaux domestiques, essayez de les trouver et de les réconforter. Si vous devez évacuer, amenez-les dans un refuge déterminé à l'avance qui accepte les animaux.
- Si vous avez besoin d'aide, indiquez-le en plaçant dans la fenêtre une pancarte sur laquelle vous aurez écrit « À L'AIDE » en grosses lettres.



ÉTAPE 2 : PRÉPARER UN PLAN D'URGENCE

Tous les foyers canadiens devraient avoir un plan d'urgence. Ce plan vous aidera, votre famille et vous, à savoir quoi faire en cas d'une urgence. N'oubliez pas que vous ne serez peut-être pas ensemble si un tremblement de terre ou une autre urgence survient.

Commencez par discuter de ce qui pourrait arriver et de ce que vous devriez faire à la maison, à l'école ou au travail si une urgence survenait. Préparez une liste de ce qui doit être fait à l'avance. Rangez les documents importants de votre famille, comme les actes de naissance, les passeports, les testaments, les documents financiers, les polices d'assurance, etc., dans des contenants imperméables à l'eau. Désignez une personne qui vit à l'extérieur de votre région avec qui vous communiquerez en cas d'urgence.

Mettez votre plan par écrit et mettez-le en pratique avec toute la famille au moins une fois par année. Assurez-vous que chaque membre de la famille en a une copie à la portée de la main.

Pour plus de renseignements sur la façon de dresser un plan d'urgence, veuillez composer le 1-800-O-Canada ou consulter le site **www.Preparez-vous.ca** pour télécharger ou remplir un plan d'urgence en ligne.



ÉTAPE 3 : AVOIR UNE TROUSSE D'URGENCE

En situation d'urgence, vous aurez besoin de certains articles de base. Vous devrez peut-être vous débrouiller sans électricité ni eau courante. Soyez prêt à être autonome pendant au moins 72 heures.

Vous avez possiblement déjà certains des articles nécessaires, entre autres, une lampe de poche, une radio à piles, de la nourriture et de l'eau. Ce qui compte, c'est que ces articles soient bien ordonnés et faciles à trouver. Seriez-vous capable de trouver votre lampe de poche dans le noir?

Veillez à ce que votre trousse soit facile à transporter (dans un sac à dos, un sac de voyage ou une valise sur roulettes), et mettez-la dans un endroit facile d'accès, comme la penderie de l'entrée. Assurez-vous que tous les membres de votre famille savent où elle se trouve.

Trousse d'urgence de base

- Eau — au moins deux litres d'eau par personne et par jour. Utilisez des petites bouteilles qui seront plus faciles à transporter en cas d'ordre d'évacuation.
- Aliments non périssables comme de la nourriture en conserve, des barres énergétiques et des aliments déshydratés (n'oubliez pas de remplacer les aliments et l'eau une fois l'an).
- Ouvre-boîte manuel.
- Lampe de poche à manivelle ou à piles (et piles de rechange).
- Radio à manivelle ou à piles (et piles de rechange).
- Trousse de premiers soins.



- Articles particuliers comme des médicaments d'ordonnance, de la préparation pour nourrissons ou de l'équipement pour les personnes ayant des besoins particuliers.
- Clés additionnelles de la voiture et la maison.
- Argent comptant en petites coupures, par exemple des billets de 10 \$ et de la monnaie pour les téléphones payants.
- Une copie de votre plan d'urgence et les coordonnées des personnes à joindre.

Vous pouvez aussi acheter la trousse d'urgence préemballée de la Croix-Rouge canadienne en visitant le site

www.croixrouge.ca.

RESSOURCES



Ressources nationales

Autres publications de **Sécurité publique Canada** :

- Votre guide de préparation aux urgences
- Inondations : que faire?
- Pannes de courant : que faire?
- Préparation d'urgence pour les animaux de ferme
- Tempêtes violentes : que faire?
- Guide de préparation aux urgences à l'intention des personnes ayant une incapacité ou des besoins particuliers

Pour commander des publications ou pour obtenir plus de renseignements concernant les préparatifs d'urgence, veuillez consulter le site **www.Preparez-vous.ca** ou suivez-nous sur Twitter **@Preparez_Vous**.

Ambulance Saint-Jean — **www.sja.ca**

Croix-Rouge canadienne — **www.croixrouge.ca**

Ressources naturelles Canada —
www.seismescanada.rncan.gc.ca



Ressources à l'échelon provincial-territorial

Pour obtenir des renseignements sur la préparation à une situation d'urgence à l'échelon régional ou local, communiquez avec votre organisation de gestion des urgences (OGU) :

Alberta

Alberta Emergency Management Agency

Téléphone : 780-422-9000/Sans frais : 310-0000

www.aema.alberta.ca (site en anglais seulement)

Colombie-Britannique

Programme provincial de gestion des urgences
de la Colombie-Britannique

Téléphone : 250-952-4913

Numéro d'urgence : 1-800-663-3456 (sans frais)

www.pep.bc.ca (site en anglais seulement)

Île-du-Prince-Édouard

Organisation des mesures d'urgence de l'Île-du-Prince-Édouard

Téléphone : 902-894-0385/Après les heures de bureau :

902-892-9365

www.peipublicsafety.ca (site en anglais seulement)

Manitoba

Organisation des mesures d'urgence du Manitoba

Téléphone : 204-945-4772/Sans frais : 1-888-267-8298

www.manitobaemo.ca (site en anglais seulement)

Nouveau-Brunswick

Organisation des mesures d'urgence du Nouveau-Brunswick

Téléphone : 506-453-2133/Sans frais (24/7) : 1-800-561-4034

www.gnb.ca/cnb/emo-omu

Nouvelle-Écosse

Bureau de gestion des urgences de la Nouvelle-Écosse

Téléphone (24h) : 1-866-424-5620 (sans frais)

www.gov.ns.ca/emo (site en anglais seulement)

Nunavut

Nunavut Emergency Management

Téléphone : 867-975-5403/Numéro d'urgence à composer en tout temps : 1-800-693-1666

cgs.gov.nu.ca/en/nunavut-emergency-management
(site en anglais seulement)

Ontario

Gestion des situations d'urgence Ontario

Téléphone : 416-314-3723/Sans frais (24 heures) : 1-877-314-3723

www.ontario.ca/gdu

Québec

Ministère de la Sécurité publique – Québec

Téléphone : Sans frais : 1-866-644-6826

Information générale (Services Québec) : 1-877-644-4545

www.securitepublique.gouv.qc.ca

Saskatchewan

Saskatchewan Emergency Management Organization

Téléphone : 306-787-9563

www.cps.gov.sk.ca/SaskEMO (site en anglais seulement)

Terre-Neuve-et-Labrador

Newfoundland and Labrador Fire and Emergency Services

Téléphone : 709-729-3703

www.ma.gov.nl.ca/ma/fes (site en anglais seulement)

Territoires du Nord-Ouest

Organisation des mesures d'urgence des Territoires du Nord-Ouest

Téléphone : 867-873-7538

Numéro d'urgence (24 heures): 867-920-2303

www.maca.gov.nt.ca/emergency_management/index.htm
(site en anglais seulement)

Yukon

Yukon Emergency Measures Organization

Téléphone : 867-667-5220/Sans frais (au Yukon) : 1-800-661-0408

www.community.gov.yk.ca/emo (site en anglais seulement)



**VOTRE FAMILLE
EST-ELLE PRÊTE?**

www.Preparez-vous.ca